

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 03 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze et le trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle des Fêtes, sous la présidence de Madame Ghislaine CABESSUT, Maire.

Présents : G. CABESSUT - M. PORTES - G. ESTAMPE – M. F. SAURIN – C. BRANDALAC - D. NADALIN – N. BOITIER-PERLETTI - R. BERINGUIER – T. MARTY - L. COMBE - D. HENRY – P. EDARD – R. CLAVIE – G. LE CHARPENTIER– S. MESSEGUE – A. PAGES–C. ROUX – C. ROBERT - M. KECHAR

Absents excusés : A. M. FERNEKESS - G. NAVLET – C. ECK - F. JAUNAY - V. FERVEL-RABAYROL - C. BRU - D. SOULIGNAC - P. BOISSELIER

Procuration de A.M. FERNEKESS à D. NADALIN  
Procuration de G. NAVLET à G. CABESSUT  
Procuration de D. SOULIGNAC à L. COMBE  
Procuration de Mme FERVEL-RABAYROL à G. ESTAMPE  
Procuration de Ch. ECK à M. PORTES  
Procuration de C. BRU à M. SAURIN

Secrétaire de séance : Madame LE CHARPENTIER a été nommée secrétaire de séance.

**AFFAIRES GENERALES**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014**

*Rapporteur : Ghislaine CABESSUT*

Madame CABESSUT demande si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 Septembre 2014 est approuvé.

## **INFORMATION SUR DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

*Rapporteur : Ghislaine CABESSUT*

Depuis le dernier Conseil Municipal, les décisions suivantes ont été prises par le Maire de Bouloc en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil Municipal dans sa séance du 28 Mars 2014.

<b>Référence</b>	<b>Objet</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant</b>
<b>2014 / 04</b>	Marché de fourniture Acquisition d'un véhicule utilitaire pour tous les services	SCA SIAL ETATS-UNIS	6.679,50 € TTC, +4 210,50 € TTC (carte grise) et 100,00 € (frais de courtage).
<b>2014 / 05</b>	Cession Scooter Piaggio Police Municipale	Commune de Saint- Alban	4300,00 € TTC
<b>2014 / 06</b>	Marché d'études – Modification du P.L.U. n°9	CITADIA CONSEIL	3.510,00 € TTC

### **COMMISSION URBANISME**

## **EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION CHEMIN DES CAMBES**

*Rapporteur : Daniel NADALIN*

Monsieur NADALIN informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 28/05/2014 concernant l'extension du réseau basse tension chemin des Cambes, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Fourniture et pose d'un poteau béton de 9 mètres hors sol,
- Fourniture, déroulage et réglage de 38 mètres de câble torsadé 3X70mm<sup>2</sup> + 54.6mm<sup>2</sup>

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune s'élèverait à 1 164 €.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal d'approuver le projet présenté et de s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

## **EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE GALERE**

*Rapporteur : Daniel NADALIN*

Monsieur NADALIN informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 27/09/2013 concernant l'extension de l'éclairage public chemin de Galère, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Fourniture, déroulage et réglage sur poteau béton de 16 mètres de câble torsadé 2X16mm<sup>2</sup>,
- fourniture et pose d'un poteau bois de 8 mètres hors sol,
- fourniture et pose d'une lanterne routière sur console de saillie 1 mètre en 70W SHP,
- fourniture et pose dans l'armoire de commande d'une horloge astronomique radiosynchronisée sur les ondes de France inter, permettant une coupure de nuit de minuit jusqu'à cinq heures.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune s'élèverait à 1004 €.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal d'approuver le projet présenté et de s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

### **PROJET D'EXPLOITATION D'UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE PAR LA SOCIETE CONSORCI DE PARCS LOGISTICS (CPL) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRETEFONDS – ZAC EUROCENTRE**

*Rapporteur : Daniel NADALIN*

Monsieur NADALIN informe l'Assemblée que la société CPL a présenté un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt de stockage à CASTELNAU D'ESTRETEFONDS, ZAC Eurocentre, 20 avenue Saint Guilan, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

S'agissant d'une installation classée, Monsieur NADALIN présente le dossier de consultation du projet qui a été déposé en Mairie et précise que l'enquête publique se déroule du 26 Septembre 2014 au 30 Octobre 2014 inclus.

La société CPL est actionnaire de CILSA, entreprise qui gère la Zone d'Activités Logistiques de Barcelone.

Cette base logistique sera aménagée et équipée d'un entrepôt de stockage (papier, carton, bois, matières plastiques...) d'une surface de plancher de 31 193m<sup>2</sup> comprenant 5 cellules de stockage d'environ 6 000 m<sup>2</sup> chacune, des bureaux, des locaux techniques et les quais de chargement / déchargement et d'aménagements extérieurs (18 936 m<sup>2</sup> de voirie et 11 347 m<sup>2</sup> d'espaces verts).

Monsieur NADALIN rappelle que le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur ce type de dossier dans le cadre de l'enquête publique.

Vu l'intérêt économique qu'offre cette installation et vu l'étude d'impact permettant d'identifier, préciser et quantifier les conséquences possibles de l'exploitation, les mesures de protection mises en place pour empêcher tout effet sur l'environnement, Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande de la société CPL

concernant le projet d'exploitation d'une plate-forme logistique de stockage sur la commune de CASTELNAU D'ESTRETFONDS, ZAC Eurocentre.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

### **EXONERATION FACULTATIVE EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT RELATIVE AUX ABRIS DE JARDIN SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

*Rapporteur : Daniel NADALIN*

Vu la loi de finances rectificative n° 2013-1278 du 29 Décembre 2013 et notamment son article 90, vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 331-9 modifié par la loi rectificative n° 2013-1278 du 29 Décembre 2013, vu la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 26 Septembre 2011 instaurant la taxe d'aménagement, fixant le taux et augmentant la valeur forfaitaire pour les aires de stationnement non comprises dans une surface close et couverte, Monsieur NADALIN explique à l'assemblée que cette faculté d'exonérer tout ou partie des abris de jardin souvent de petites dimensions, souvent en bois et sans fondation est intervenue pour atténuer le poids du calcul de la taxe sans modifier le mode de calcul ni l'assiette de la taxe constituée de la « construction et de ses annexes ». Elle ne peut s'appliquer qu'aux abris faisant l'objet d'une simple déclaration préalable, c'est-à-dire aux abris dont la surface est comprise entre 5 et 20m<sup>2</sup>.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal d'exonérer 50% de la surface des abris de jardin soumis à déclaration préalable, étant précisé que la délibération sera prise et transmise au contrôle de légalité au plus tard le 30 Novembre 2014 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

### **AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS**

*Rapporteur : Daniel NADALIN*

- PLU 9<sup>ème</sup> modification : la commune a notifié le marché au cabinet d'études Citadia ;
- PLU révision générale : l'élaboration du dossier de consultation avec l'assistance du CAUE et de l'ATD est en voie d'achèvement ; la consultation sera lancée courant décembre ;;

**COMMISSION SPORTS CULTURE  
LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE**

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A BAOBAB 31**

*Rapporteur : Gilbert ESTAMPE*

Monsieur ESTAMPE rend compte à l'Assemblée de l'investissement important de l'association boulocaine dénommée « BAOBAB 31 » dans l'organisation du vide grenier du 28 Septembre 2014.

A ce titre, Monsieur ESTAMPE propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.985,00 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.985,00 € à BAOBAB 31.

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LA PAUSE LECTURE »**

*Rapporteur : Gilbert ESTAMPE*

Monsieur ESTAMPE rend compte à l'Assemblée du Salon du Livre que souhaite organiser la nouvelle association « La Pause Lecture » le 16 novembre prochain.

Compte tenu du plan de financement élaboré pour cette manifestation et afin de soutenir cette initiative importante pour la vie culturelle du village, Monsieur ESTAMPE propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 400,00 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400,00 € à l'association « La Pause Lecture ».

### **POINT SUR L'ACTIVITE DE LA COMMISSION**

*Rapporteur : Anne-Marie FERNEKESS*

#### **COMMUNICATION**

« Bouloc les Nouvelles » N°70 et « Bouloc les Rendez-vous » ont été distribués semaine 44. Les prochaines publications paraîtront début janvier dans le cadre d'un nouveau marché public. L'étude sur la création d'un nouveau site Internet et la mise en place d'une newsletter se poursuit.

#### **VIE ASSOCIATIVE**

L'association « Pause Lecture » qui organise son 1<sup>er</sup> Salon du livre le dimanche 16 novembre dans la maison des associations de 10 h 00 à 17 h 00.

Le Téléthon de la pétanque aura lieu le 6 décembre, le Marché de Noël de Baobab 31, le dimanche 7 décembre.

#### **CULTURE / EXPOS**

L'ARHB et le Club Philatélique proposeront une exposition à l'occasion des manifestations organisées à Bouloc du 8 au 11 novembre dans le cadre des 100 ans de la Grande Guerre. Le vernissage de cette exposition (salle des fêtes) aura lieu le samedi 8 novembre à 16 h 00.

Un spectacle de danse contemporaine sera proposé le dimanche 9 novembre à 15 h 00 ; un Salon Musical exceptionnel aura lieu le mardi 11 novembre à 15 h 00.

## CEREMONIES

L'inauguration du Monument aux Morts et la cérémonie commémorative du 11 novembre dans le jardin de la Mairie aura lieu le dimanche 9 novembre 2014 à 10 h 30.

## EVENEMENTIEL

Le spectacle de Noël « Bubu le clown » de Laurent Dournelle sera offert aux enfants de la commune le samedi 20 décembre à 15 h 00 dans la salle des fêtes.. Présence du Père Noël. Goûter offert.

### **COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL**

## **RECRUTEMENT DE PERSONNEL NON TITULAIRE DANS LE CADRE DE REMPLACEMENT D'AGENTS TITULAIRES OU NON TITULAIRES AU SERVICE DES ECOLES, AUX SERVICES TECHNIQUES, AU SERVICE RESTAURATION COLLECTIVE ET AUX SERVICES ADMINISTRATIFS.**

*Rapporteur : Ghislaine CABESSUT*

Madame CABESSUT informe le Conseil Municipal que la loi du 26/01/1984 modifiée par la loi du 12/03/2012 prévoit le recours à des agents non titulaires dans le cadre de remplacement d'agents titulaires ou non titulaires (art 3-1 de la loi du 12/03/2012) ou de vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (art 3-2 de la loi du 12/03/2012).

Madame CABESSUT indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir, au cas où le besoin s'en ferait ressentir, le recrutement d'adjoints administratifs pour l'ensemble des services administratifs, d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe pour le service technique, le service des écoles et le service de restauration collective dans le cadre de l'article 3-1 et 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, relatif au recrutement d'agents non titulaires, afin de permettre le remplacement de titulaires absents durant la période du 1er Janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Madame CABESSUT propose de créer l'emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe non titulaires du 1er Janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal de créer six emplois occasionnels (4 adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe, 1 adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe et 1 adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe non titulaires) du 1er Janvier 2015 au 31 décembre 2015, de confier aux agents recrutés les tâches incombant à chacun des services précités et de recruter les agents, au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle afférente au grade correspondant.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

**RECRUTEMENT DE PERSONNEL NON TITULAIRE AUX SERVICE DES ECOLES, DE RESTAURATION COLLECTIVE, SERVICES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS DANS LE CADRE D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE (ART 3 DE LA LOI DU 12/03/2012)**

*Rapporteur : Ghislaine CABESSUT*

Madame CABESSUT informe le Conseil Municipal que la loi du 26/01/1984 modifiée par la loi du 12/03/2012 prévoit le recours à des agents non titulaires dans le cadre d'accroissements temporaires ou saisonniers d'activité (art 3).

Madame CABESSUT indique qu'il y a lieu de prévoir le recrutement de 5 adjoints techniques non titulaires aux services des écoles, de restauration collective et services techniques et deux postes d'adjoint administratif non titulaire au service administratif afin de faire face à la surcharge de travail existant dans ces services.

Madame CABESSUT propose de créer 5 postes d'adjoints techniques de 2ème classe non titulaires et 2 postes d'adjoint administratif de 2ème classe non titulaire pour la période du 1er Janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal de créer cinq emplois occasionnels d'adjoints techniques de 2ème classe et deux emplois occasionnels d'adjoints administratifs de 2ème classe qui permettront de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (loi du 12/03/2012 - art 3) existant aux services des écoles, techniques, administratifs et au service de la restauration collective pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, de confier aux agents recrutés les tâches incombant à chacun des services précités, de recruter ces agents, au 1<sup>er</sup> Echelon de l'Echelle 3, Indice Brut 330 pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET AU SERVICE TECHNIQUE DE LA COMMUNE**

*Rapporteur : Ghislaine CABESSUT*

Madame CABESSUT expose qu'en application des dispositions de la loi, il y a lieu de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique de 1ère classe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Il paraît en effet opportun de régulariser la situation d'un agent, actuellement en poste, qui a bénéficié de la préparation à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe et qui a été reçu à cet examen au mois de septembre dernier.

Il est précisé que le poste d'adjoint technique de 2ème classe, que l'agent occupait jusque-là, sera clôturé dès que l'agent aura été nommé sur son nouveau grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014, et de clôturer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe que l'agent occupait jusque là.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

## **REGIME INDEMNITAIRE 2014 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

*Rapporteur : Ghislaine CABESSUT*

Madame CABESSUT rappelle à l'Assemblée que l'article 88 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 permet aux collectivités territoriales de verser à leurs agents des indemnités dans la limite de celles qui sont versées aux agents de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes.

Madame CABESSUT rappelle que ce système consiste dans l'instauration, pour l'ensemble des agents, toutes filières confondues, hormis le cadre d'emploi de la Police Municipale, d'une indemnité annuelle liée à l'assiduité, aux compétences et au niveau de responsabilité de chaque agent déterminée par un règlement d'attribution mis à jour en Octobre 2013.

Madame CABESSUT propose de modifier ce règlement d'attribution (modifié en octobre 2013) en supprimant le critère de plafonnement de l'indemnité pour la catégorie C tel que prévu jusqu'alors dans le règlement intérieur : *« pour la catégorie C, le montant cumulé des trois parties de l'enveloppe indemnitaire de l'agent ne peut en aucun cas excéder le montant du salaire brut indiciaire mensuel correspondant à l'indice majoré le plus élevé de la collectivité. Le salaire de référence est celui du mois de janvier de l'année en cours »*.

Madame CABESSUT précise que des agents de Catégorie C occupent actuellement la responsabilité d'un service et ont à leur charge un ou plusieurs agents. Cette partie de l'enveloppe responsabilité (proportionnelle au nombre d'agents encadrés) pourrait en revanche être plafonnée à 2500 € bruts par agent responsable d'un service et ayant à charge plusieurs agents (ce montant étant proportionnel au nombre d'agents en poste dans le service).

Madame CABESSUT propose donc de fixer cette partie de l'enveloppe à 2500 € bruts par agent responsable d'un service et ayant à sa charge plusieurs agents (ce montant étant proportionnel au nombre d'agents en poste dans le service), étant précisé que cette disposition est plus favorable aux agents que celle en vigueur jusqu'alors.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal d'approuver la mise à jour du règlement d'attribution du régime indemnitaire proposée et de fixer le montant de l'indemnité de responsabilité versée aux agents responsables d'un service et ayant à charge un ou plusieurs agents à 2500 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

## COMMISSION DES FINANCES

### **REVALORISATION DES LOYERS DES LOGEMENTS SOCIAUX DE L'IMMEUBLE DU FONTANAS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015**

*Rapporteur : Michel PORTES*

Monsieur PORTES rappelle au Conseil Municipal que la commune a aménagé 4 logements sociaux de l'immeuble du Fontanas (anciennement Maison Béziat) qu'elle loue depuis septembre 1999 et dont elle a confié la gestion à Colomiers Habitat.

Monsieur PORTES propose à l'Assemblée une revalorisation pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Monsieur PORTES rappelle que pour 2014, la revalorisation avait été de 0,90 %.

Aussi, après s'être rapproché de l'organisme de logements sociaux Colomiers Habitat qui gère ces logements pour le compte de la commune de Bouloc, Monsieur PORTES propose de limiter cette augmentation des loyers à 0,47 % pour l'année 2014, ce taux correspondant à l'indice de référence des loyers du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de revaloriser le montant des loyers des 4 logements sociaux de l'immeuble du Fontanas de 0,47 % au 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

### **DIMINUTION DU MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT DE L'IMMEUBLE DE LA POSTE AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2014**

*Rapporteur : Michel PORTES*

Monsieur PORTES rappelle au Conseil Municipal que la commune a fait l'acquisition au mois de Mai 2012 de l'immeuble de la Poste composé d'une part d'un local professionnel occupé par le Bureau de poste et d'autre part d'un logement d'une superficie de 121 m<sup>2</sup> et d'un garage de 35 m<sup>2</sup> loué à un particulier.

Concernant le logement, le locataire ayant déposé son préavis au 31 Octobre 2014, la commune a pris conseil auprès d'une agence immobilière afin de nous aider à trouver un nouveau locataire au 1<sup>er</sup> Novembre 2014.

Compte tenu des difficultés rencontrées par l'agent immobilier, celui-ci nous a conseillé de diminuer le loyer de 50 € par mois afin d'être plus en adéquation avec les montants des loyers locaux actuels.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de diminuer le montant du loyer de 50 € par mois et de fixer le montant du loyer à 706,74 € mensuel, auxquels s'ajouteront 50 € de charges pour la consommation d'eau, d'assainissement et les

## **POINT FINANCES**

*Rapporteur : Michel PORTES*

Monsieur PORTES rend compte à l'Assemblée de l'étude rétrospective menée par l'ATD sur les 6 derniers exercices budgétaires.

Monsieur PORTES indique que la situation financière à la fin de l'année 2013 peut être qualifiée de « correcte ».

Il est une fois de plus mis l'accent sur le fort taux de fiscalité qui ne laisse pas de marge de manœuvre de ce côté-là. Par ailleurs, le ratio de désendettement (de moins de 8 ans), est favorable mais il faut être prudent dans la contraction de nouveaux emprunts.

Monsieur PORTES conclut en précisant que l'ATD mène maintenant une étude prospective qui sera présentée à la commune d'ici la fin de l'année.

**COMMISSION « VOIRIE PATRIMOINE SECURITE »**

## **POINT TRAVAUX SUR BATIMENTS**

*Rapporteur : Robert BERINGUIER*

### **CENTRE DE LOISIRS :**

Une réflexion est en cours sur l'aménagement d'un espace d'accueil à l'entrée de la structure. Travaux à prévoir sur Budget 2015.

### **ECOLE ELEMENTAIRE :**

- Constructions modulaires : des réserves doivent encore être levées ; les services techniques ont posé les grilles en limite du boulo-drome ;  
Un dossier de sinistre est en cours suite aux dégradations constatées sur le bâtiment à l'occasion du vide-grenier ;
- Fuites : l'entreprise ATTILA a effectué les dernières réparations suite aux fuites constatées en toiture ;
- Rideaux : les rideaux des classes 6, 8 et de la salle plurivalente ont été changés ;

### **ECOLE MATERNELLE :**

- Sanitaires dernière extension : les chasses d'eau et les pavés lumineux ont été remplacés par les services techniques ; 4 siphons de sol ont été créés ;
- Une réflexion est en cours sur la rénovation du préfabriqué le plus ancien : remplacement des plaques de faux plafond et rénovation par un doublement de l'isolation en faux-plafond ; les devis sont en cours ; un devis pour une climatisation des préfabriqués les plus anciens est également demandé ;
- Les mesures de qualité de l'air ont été réalisées pour la période estivale ; les résultats ne nous sont pas encore parvenus ; changement de réglementation intervenu tout récemment avec délai supplémentaire laissé aux collectivités ;

### **MONUMENT AUX MORTS :**

- Les services techniques ont réalisé le socle qui accueille la sculpture de l'artiste montalbanais Christian ANDRE-ACQUIER ;

#### TRAVAUX SUR LE RETABLE :

- Le retable devrait être démonté avant la fin du mois de novembre en vue des travaux de restauration ;

#### ALARME INCENDIE BATIMENT MAIRIE :

- Suite au passage de la commission de sécurité cet été, la mise en conformité des installations a été opérée courant septembre ;

#### MAISON DES JEUNES INTERCOMMUNALE :

- Les travaux de construction se poursuivent ;

### **VOIRIE :POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET A VENIR**

#### TOURNE A GAUCHE RESIDENCE DES TOUNESOLS :

- Les travaux ont commencé début octobre pour que le tourne-à-gauche soit opérationnel lors de la livraison des logements en novembre prochain ;

#### NOUVEAU PARKING DU CIMETIERE :

- Les travaux sont réalisés ;

#### AMENAGEMENT ROUTIER POUR CIRCUIT DE BUS ROUTE DE VILLAUDRIC :

- Les travaux du Conseil Général pour un aménagement au carrefour Route de Villaudric / Chemin de Lérét pour le circuit du bus de transport scolaire sont réalisés.

### **DIVERS**

#### **POINT C.C.F.**

*Rapporteur : Michel PORTES*

#### **Modification des Statuts et définition de l'intérêt communautaire :**

Il est impératif, avant le 31 décembre 2014, d'avoir défini l'intérêt communautaire des zones économiques, des ALSH et de la gestion et construction des équipements culturels et sportifs.

##### 1/ Zones Economiques :

Sont déclarées d'intérêt communautaire les nouvelles zones économiques et les extensions de plus de 5 ha.

##### 2/ A.L.S.H. :

Les A.L.S.H. ne sont pas déclarés d'intérêt communautaire. Il convient de retirer la compétence pour la CCF, en matière de création et de gestion de structures d'accueil pour l'enfance.

##### 3/ Construction et Equipements culturels et sportifs :

Le critère d'intérêt communautaire est lié à la capacité d'accueil et le seuil minimal est fixé à 800 places. C'est ce seuil qui est retenu dans la définition de l'intérêt communautaire relatif à cette compétence. Entrent également dans l'intérêt communautaire les piscines couvertes.

## **MOTION DE SOUTIEN A LA CREATION D'UNE HALTE TER A LESPINASSE**

*Rapporteur : Ghislaine CABESSUT*

Madame CABESSUT informe de l'enquête publique qui se déroule depuis le 14 octobre jusqu'au 8 décembre 2014 sur les aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse et la mise à 4 voies entre ST JORY et TOULOUSE MATABIAU. Toutes les haltes actuelles sont maintenues et pour certaines déplacées de quelques centaines de mètres. Une seule commune n'est toujours pas desservie par le réseau ferroviaire : LESPINASSE.

En effet, malgré la très forte mobilisation des élus et de la population en 2012, Lespinasse n'a pas sa halte.

Elle rappelle que les études menées par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse (Toulouse Métropole) démontrent qu'une halte sur la commune de Lespinasse est absolument nécessaire pour plusieurs raisons :

- D'une part, c'est la seule qui se trouverait sur un axe EST OUEST, seule liaison entre l'autoroute et l'aéroport (traversée de la Garonne) et qui permettrait un maillage entre le Boulevard Urbain Nord (BUN), le tramway et le futur Parc des Expositions.
- D'autre part, le nombre de voyageurs potentiels serait un des plus importants si l'on tient compte des populations à venir dans le périmètre des 1 km et 3 km mais également des 1 500 emplois indus dans la zone EURO NORD et des zones industrielles de la commune.

De même la SNCF et le RFF sont propriétaires de 36 Ha consacrés au fret ferroviaire. Cette gare de triage a totalement défigurée la commune et il est aujourd'hui impensable d'entendre dire que le foncier serait un problème et que le coût de la réalisation serait trop important. En effet, ce coût est dérisoire compte tenu du montant total de l'opération.

La demande de la population est très forte et cette dernière est une nouvelle fois prête à se mobiliser au côté des élus.

Dans ces conditions, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir la création d'une halte TER à Lespinasse.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de soutenir la création d'une halte TER à Lespinasse.

**La séance est levée à 21 h 50.**

### Relevé des délibérations :

2014/09/01	Voirie	SDEHG : extension du réseau BT chemin des Cambes
2014/09/02	Voirie	SDEHG : extension du réseau d'éclairage public chemin des Cambes
2014/09/03	Environnement	Projet d'extension d'une plate-forme logistique par la société CPL sur le territoire de la commune de Castelnau d'Estrétefonds - ZAC Eurocentre
2014/09/04	Fiscalité	Exonération facultative en matière de taxe d'aménagement relative aux abris de jardin
2014/09/05	Subvention de fonctionnement	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Baobab 31
2014/09/06	Subvention de fonctionnement	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "La pause lecture"
2014/09/07	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Recrutement d'agents non titulaires pour remplacements pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015
2014/09/08	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Recrutement d'agents non titulaires pour surcharge pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015
2014/09/09	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe aux services techniques
2014/09/10	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Régime indemnitaire : modification du règlement d'attribution
2014/09/11	Domaine et patrimoine - Locations	Revalorisation des loyers de l'immeuble du Fontanas au 1er janvier 2015
2014/09/12	Domaine et patrimoine - Locations	Diminution du montant du loyer du logement de la Poste
2014/09/13	Vœux et motions	Motion pour point d'arrêt supplémentaire à Lespinasse pour halte T.E.R. ligne Toulouse / Castelnau

Emargements pour la séance du Lundi 03 novembre 2014 :

<i>Ghislaine CABESSUT</i>	<i>Michel PORTES</i>	<i>Marie-Françoise SAURIN</i>	<i>Gilbert ESTAMPE</i> <i>Procuration à Michel PORTES</i>
<i>Christelle BRANDALAC</i>	<i>Daniel NADALIN</i>	<i>Nathalie BOITIER - PERLETTI</i>	<i>Robert BERINGUIER</i>
<i>Dominique HENRY</i>	<i>Thierry MARTY</i>	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i> <i>Procuration à Daniel NADALIN</i>	<i>Laurent COMBE</i>
<i>Pascale EDARD</i>	<i>Guy NAVLET</i> <i>Procuration à Ghislaine CABESSUT</i>	<i>Delphine SOULIGNAC</i> <i>Procuration à Laurent COMBE</i>	<i>Christian ECK</i> <i>Procuration à Michel PORTES</i>
<i>Renée CLAVIE</i>	<i>Christine ROBERT</i>	<i>Geneviève LE CHARPENTIER</i>	<i>Corinne ROUX</i>
<i>Valérie FERVEL-RABAYROL</i> <i>Procuration à Gilbert ESTAMPE</i>	<i>Patrice BOISSELIER</i>	<i>Cécilia BRU</i> <i>Procuration à Marie SAURIN</i>	<i>Mourad KECHAR</i> <i>Absent</i>
<i>Stéphan MESSEGUE</i>	<i>Alexandre PAGES</i>	<i>Florian JAUNAY</i>	